DLP 25-6-63 231969

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. : 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL
15 francs
N° 33 - JUIN 1963
10° supplément
AVEYRON - LOZERE

TORDEUSE ORIENTALE et CARPOCAPSE

Il faut, dès réception du présent avis, commencer la série de traitements destinés à assurer le bon état sanitaire des fruits qui seront récoltés entre le 20 juillet et le 10 août (abricots, pêches, poires). Nous répétons la nécessité de ces traitements sur tous les vergers contaminés par la Tordeuse orientale car la présence de larves rend les fruits impropres à la commercialisation. Le traitement contre la Tordeuse orientale dispense de l'exécution de traitements contre le Carpocapse.

TAVELURE

Le traitement préconisé le 7 juin n'a pu, le plus souvent, être réalisé avant le 15 juin en raison des pluies répétées et abondantes.
Du fait du développement de la végétation et des conditions climatiques favorables (chaleur moyenne et état hygrométrique) exécuter un nouveau traitement entre le 24 et le 30 juin, date limite.

MOUCHE DE LA CERISE

Il semble que les cerises tardives échapperont aux méfaits de la pluie qui a provoqué de très nombreux éclatements des variétés de maturité moyenne ; c'est pourquoi il convient de traiter contre la Mouche les vergers dont la récolte se fera fin juin - début juillet.

Le Contrôleur,
L.L. TROUILLON

1963-39

TEIGNE DU POIREAU

Des chenilles de la Teigne du poireau ont été observées depuis quelques jours sur semis de poireaux.
Dans les cultures déjà contaminées, un traitement curatif devra être rapidement exécuté à base d'un des produits suivants au choix :

Ethyl Parathion 25 grammes de matière active à l'hectolitre
Methyl Parathion 30 grammes de matière active à l'hectolitre
Azinphos 50 grammes de matière active à l'hectolitre
Mevinphos 50 grammes de matière active à l'hectolitre

CHRESTIAN Paul
Contrôleur de la Protection des Végétaux.

L'Inspecteur : P. BERVILLÉ

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P 45